



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} au 30 avril 2024

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- d'autoriser l'épandage de lisier avec des pendillards la veille de jours de repos public.
- d'autoriser, sans délivrance de permis de construire :
 - Arderiu Joëlle, La Frasse : Déplacement de la terrasse (parcelle RF No 122).
- de délivrer un permis de construire dispensé d'enquête publique à :
 - Mory Corinne et Aubert Christophe, Le Champ Faÿ : Forage de 3 sondes géothermiques (parcelle RF No 129).
- de délivrer un permis de démolir dispensé d'enquête publique à :
 - Etat de Vaud, Maumont : Démolition d'un silo à sel de 100 m³ (parcelle RF No 258).